

Plateformes de regroupement de déchets

Regrouper provisoirement les déchets : les stations de transit

L'éloignement parfois important des zones de collecte vers les sites d'élimination, a poussé le SYDOM à mettre en place un schéma départemental de plateformes de regroupement de déchets appelées **stations de transit**. L'objectif de ces stations est de regrouper provisoirement dans des caissons à compaction ou des semi remorques à fond mouvant, les déchets avant leur départ vers un site d'élimination. La création de ces stations est indispensable au SYDOM pour maîtriser les coûts mais aussi pour limiter les impacts environnementaux liés au transport de ces déchets.

Qu'est ce qu'une station de transit ?

La station de transit (ou quai de transfert) est une installation qui permet de regrouper le produit des collectes d'une zone géographique du territoire pour les acheminer vers des sites de traitement et de valorisation.

Outil indispensable à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports, la station de transit s'insère donc entre les étapes de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le SYDOM s'appuie sur un réseau de **10 stations de transit** réparties sur l'ensemble de son territoire. Après la collecte, les camions des collectivités se rendent vers la station de transit la plus proche afin de vider leur chargement de sacs jaunes ou noirs dans un camion de plus grande capacité. En regroupant ainsi les déchets, les stations de transit permettent de maîtriser les coûts et de réduire les impacts environnementaux liés à leur transport vers les sites de traitement.

Comment fonctionne-t-elle ?

La station de transit reçoit les déchets produits par les habitants (déchets résiduels et collectes sélectives) et permet d'optimiser leur transport par des gros porteurs. Après identification de leur origine et pesage, les collectes sont ainsi regroupées pour être acheminées vers leur traitement.

Principe de fonctionnement d'une station de transit à caisson de compaction (station située sur la commune de Lestrade et Thouels 12430) :



1. Pesée à l'entrée du camion de collecte, sur le pont bascule, après identification,



2. Le camion de collecte arrive sur la zone de déchargement et vide son contenu par l'intermédiaire d'une trémie dans le compacteur à poste fixe,



3. Les déchets compactés sont dirigés automatiquement dans un caisson à compaction.



4. Une fois plein, ce caisson est chargé sur un camion, pesé, et acheminé vers sa destination finale (centre de traitement ou centre de tri).

[Equipements du SYDOM](#)

Plateformes de regroupement de déchets - SYDOM Aveyron Plateformes de regroupement de déchets - SYDOM Aveyron